



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **ENTRE ENDURANCE ET ESPÉRANCE : LA PERSÉCUTION DES HAZARAS EN AFGHANISTAN**

**Rapport du Comité permanent des affaires étrangères  
et du développement international**  
Ali Ehsassi, président

**Sous-comité des droits internationaux de la personne**  
Fayçal El-Khoury, président

**OCTOBRE 2024**  
**44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

# **ENTRE ENDURANCE ET ESPÉRANCE : LA PERSÉCUTION DES HAZARAS EN AFGHANISTAN**

## **Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement internationales**

**Le président  
Ali Ehsassi**

## **Sous-comité des droits internationaux de la personne**

**Le président  
Fayçal El-Khoury**

**OCTOBRE 2024**

**44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# **COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

## **PRÉSIDENT**

Ali Ehsassi

## **VICE-PRÉSIDENTS**

L'hon. Michael D. Chong

Stéphane Bergeron

## **MEMBRES**

Ziad Aboultaif

L'hon. Omar Alghabra

Sophie Chatel

Dave Epp

L'hon. Hedy Fry

Randy Hoback

Heather McPherson

L'hon. Robert Oliphant

Sameer Zuberi

## **GREFFIÈRE DU COMITÉ**

Marie-Hélène Sauvé

## **BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

### **Recherche et éducation**

Allison Goody, analyste

Billy Joe Siekierski, analyste



# **SOUS-COMITÉ DES DROITS INTERNATIONAUX DE LA PERSONNE DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

## **PRÉSIDENT**

Fayçal El-Khoury

## **VICE-PRÉSIDENTS**

L'hon. Mike Lake

Alexis Brunelle-Duceppe

## **MEMBRES**

Pam Damoff

Ali Ehsassi

Gord Johns

Shuvaloy Majumdar

Anita Vandenberg

## **AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ**

Ziad Aboultaif

Yvan Baker

Richard Cannings

Mona Fortier

Iqwinder Gaheer

Garnett Genuis

Brian Masse

Heather McPherson

Martin Shields

Jasraj Singh Hallan

Denis Trudel

Arnold Viersen

Sameer Zuberi

**GREFFIER DU SOUS-COMITÉ**

Eric Glavin

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Recherche et éducation**

Laura Carter, analyste

Lara Coleman, analyste

Philippe Antoine Gagnon, analyste

Brendan Naef, analyste



# **LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

a l'honneur de présenter son

## **VINGT-SEPTIÈME RAPPORT**

Conformément à la motion adoptée par le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international le lundi 13 décembre 2021 et à la motion adoptée par le Sous-comité des droits internationaux de la personne le vendredi 28 avril 2023, le Comité a étudié la situation des Hazaras en Afghanistan et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



## TABLE DES MATIÈRES

---

ENTRE ENDURANCE ET ESPÉRANCE : LA PERSÉCUTION DES HAZARAS EN AFGHANISTAN.....	1
Introduction.....	1
Parte I : Les Hazaras .....	2
Partie II : Les origines de la persécution des hazaras et sa réapparition .....	4
La guerre de 1891–1893 .....	4
La persécution des Hazaras, un génocide .....	5
Le retour des talibans, de 2021 à aujourd’hui .....	7
Menaces à la sécurité .....	8
Les femmes et les filles hazaras.....	10
Impact sur les institutions .....	11
Expulsions et déplacements forcés .....	11
Accès à l’aide étrangère .....	12
Persistance du risque d’atrocités de masse .....	13
Partie III : Les solutions.....	14
Reconnaissance de la persécution .....	14
Améliorer la réinstallation.....	15
Surveillance et enquête.....	17
Conclusion .....	17
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	19
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES .....	21
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	23





# ENTRE ENDURANCE ET ESPÉRANCE : LA PERSÉCUTION DES HAZARAS EN AFGHANISTAN

---

## INTRODUCTION

Depuis que les talibans ont repris le pouvoir en Afghanistan en 2021, le pays est à nouveau soumis à un régime répressif qui fait fi de plusieurs droits de la personne les plus élémentaires, surtout ceux des femmes et des filles, ainsi que certaines minorités<sup>1</sup>. Le peuple hazara, majoritairement musulman chiite alors que les sunnites dominent en Afghanistan, est particulièrement éprouvé. Malgré leurs contributions importantes au patrimoine culturel du pays, les Hazaras subissent actuellement des violences importantes – qui vont jusqu’aux expulsions forcées et aux meurtres – de la part du gouvernement taliban et de groupes extrémistes<sup>2</sup>. Cette hostilité illustre la vulnérabilité actuelle de cette population, mais elle tire aussi son origine dans des préjugés remontant à il y a plus de cent ans.

En 1891, Abdur Rahman Khan, émir d’Afghanistan, a déclaré le djihad contre les Hazaras, qui résistaient à son expansionnisme. Ce décret a entraîné l’extermination estimée de 62 % de la population hazara entre 1891 et 1893, et les survivants ont été réduits en esclavage après qu’on eut confisqué leurs terres<sup>3</sup>. Les Hazaras continuent de se ressentir profondément des effets de cette déclaration de djihad, qui a catalysé les flambées d’oppression qui, par la suite, ne cesseraient d’entrecouper les périodes de calme.

Les Hazaras doivent donc mener un combat constant pour assurer leur survie et protéger leurs droits fondamentaux. Dans ce contexte, le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (le Sous-comité) a, le 28 avril 2023, adopté la motion suivante :

- 
- 1 Chambre des communes, Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (SDIR), *Témoignages*, 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary). Selon le professeur, les talibans ont instauré en Afghanistan un « état de terreur ».
  - 2 Niamatullah Ibrahim, Melissa Chioyenda et William Maley, *Le génocide des Hazaras en Afghanistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023.
  - 3 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1350 (Mohd Rajabi, à titre personnel); SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chioyenda, professeure adjointe); SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1140 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University); SDIR, *Témoignages*, 24 octobre 2023, 1220 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).



Que, conformément à l'article 108 (2) du Règlement, le Sous-comité mène une étude au sujet des actions génocidaires menées et commandées par Abdul Rahman Khan, l'émir d'Afghanistan contre les Hazaras de 1891 à 1893, anéantissant la grande majorité de cette communauté; que l'étude porte également sur l'évolution de la situation des droits humains de la communauté Hazara; que le Sous-comité tienne au moins deux réunions pour étudier la question; que les constatations recueillies soient communiquées au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international; et que le Sous-comité en fasse rapport à la Chambre les actions menées et commandées par Abdul Rahman Khan contre les Hazaras de 1891 à 1893 ainsi que la situation des droits humains des Hazaras aujourd'hui<sup>4</sup>.

Du 16 juin au 24 octobre 2023, le Sous-comité a consacré trois réunions à cette étude et a ainsi pu recueillir les témoignages d'universitaires, de représentants de la société civile et de membres de la communauté hazara du Canada. Le Sous-comité a aussi reçu de nombreux mémoires écrits. À cet égard, il veut exprimer sa sincère reconnaissance à tous les témoins qui, faisant souvent preuve d'un courage considérable, ont enrichi l'étude de leur savoir et de leurs expériences personnelles.

L'analyse de l'ensemble des défis qu'affrontent les Hazaras aurait dépassé la portée de cette étude. Une aide précieuse peut toutefois découler du premier pas important qu'est la compréhension des racines de leur persécution, ainsi que de leur situation actuelle. C'est pourquoi le présent rapport débute par une description des Hazaras, suivie d'une explication de l'origine de la persécution systématique dont ils font l'objet, ainsi que d'un état de leur situation actuelle en Afghanistan. Le rapport se termine par un survol des actions potentielles, suggérées par les témoins, pour relever les défis auxquels sont confrontés les Hazaras.

## **PARTE I : LES HAZARAS**

Les Hazaras, qui vivent principalement en Afghanistan, ont pour territoire ancestral la région du Hazarajat, au centre du pays, où ils ont disposé de leur autonomie jusqu'à la fin du XIXe siècle. En l'absence de statistiques officielles, on estime que de 8 à 10 millions d'Hazaras vivent en Afghanistan; ils représenteraient le quart de la population totale de

---

4 SDIR, [Procès-verbal](#), 28 avril 2023.

l'Afghanistan<sup>5</sup>. Si on ajoute les populations situées au Pakistan et en Iran, le peuple hazara pourrait compter en tout jusqu'à 14 millions de personnes<sup>6</sup>.

D'ascendance turco-mongolienne, les Hazaras sont aussi héritiers d'influences issues d'Asie centrale<sup>7</sup>, de telle sorte qu'ils constituent, selon les témoins, un groupe ethnoreligieux à part entière<sup>8</sup>. Ils parlent un dialecte dari ou perse particulier et leur visage présente les traits caractéristiques des peuples de l'Asie centrale, ce qui les distingue des autres ethnies afghanes, comme les Pachtounes ou les Tadjiks. Leurs usages culturels sont différents de ceux des autres groupes ethniques d'Afghanistan<sup>9</sup>. Enfin, la majorité des Hazaras sont chiites, mais certains sont sunnites, ismaéliens ou, aujourd'hui, chrétiens<sup>10</sup>.

Selon Melissa Kerr Chiovenda, les Hazaras d'Afghanistan sont un groupe pour qui « la religion, la race et l'ethnicité sont inextricablement liées<sup>11</sup> »; ce serait pourquoi on aurait tendance, lorsqu'on les reconnaît à leur figure distinctive, à présumer qu'ils sont chiites. La professeure a ajouté que leurs traits physiques particuliers, combinés à leur tendance à adhérer à des idées religieuses considérées comme hétérodoxes par les groupes religieux extrémistes, seraient la cause historique de leur persécution persistante.

---

5 World Hazara Council, *Analyse de la situation des droits de la personne des membres de l'ethnie hazara en Afghanistan et au Pakistan*, p. 2; SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1220 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).

6 World Hazara Council, *Analyse de la situation des droits de la personne des membres de l'ethnie hazara en Afghanistan et au Pakistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023, p. 2.

7 *Ibid.*; Niamatullah Ibrahim, Melissa Chiovenda et William Maley, *Le génocide des Hazaras en Afghanistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023; SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1500 (Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services); SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1500 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

8 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1105 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University); SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe); SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1220 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).

9 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1105 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

10 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1455 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

11 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1515 (Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe).



## PARTIE II : LES ORIGINES DE LA PERSÉCUTION DES HAZARAS ET SA RÉAPPARITION

### La guerre de 1891-1893

Lorsqu'il devient émir d'Afghanistan en 1880, Abdur Rahman Khan entreprend de centraliser en un seul pays la confédération d'États indépendants qui composent alors l'Afghanistan<sup>12</sup>. Lorsque les Hazaras refusent d'être absorbés, l'émir déclare qu'ils sont autant d'infidèles et exige des mollahs qu'ils réclament par fatwa le djihad contre eux. Ce faisant, Abdur Rahman Khan mobilise non seulement ses troupes, mais la population dans son ensemble. Aux termes de la fatwa, tout musulman doit tuer les Hazaras et confisquer leurs biens; terres et esclaves sont promis à ceux qui se conforment à l'édit<sup>13</sup>. À la grandeur du pays, l'État déploie ses mollahs pour répandre le message de la fatwa<sup>14</sup>.

Selon les témoins entendus par le Sous-comité, 62 % des Hazaras afghans sont alors massacrés; dans la province d'Orozgan, presque tous sont exterminés<sup>15</sup>. Les survivants sont dépossédés de leurs terres, déplacés ou réduits en esclavage<sup>16</sup>. Tahir Shaaran a résumé les suites immédiates de la répression menée par l'émir :

Plus de 60 % de la population [hazara] a été massacrée, des dizaines de milliers de personnes ont été vendues comme esclaves et une migration forcée a remodelé et modifié notre géographie. Environ 400 000 familles hazaras ont été déplacées, dont 80 % ont perdu la vie ou sont devenues des esclaves<sup>17</sup>.

Les témoins ont aussi dit au Sous-comité que, pendant le djihad, des hommes, des femmes et des enfants ont été vendus comme esclaves aux marchés de Kaboul et de Kandahar; leur vente était autorisée par l'État, qui prélevait même une taxe<sup>18</sup>. À ce sujet,

---

12 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary). Selon le professeur Karimi, l'Afghanistan était à l'époque un « État qui existait à peine ».

13 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

14 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1105 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

15 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1350 (Mohd Rajabi, à titre personnel); SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chioyenda, professeure adjointe).

16 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chioyenda, professeure adjointe); Mohd Rajabi, qui a comparu à titre personnel, a expliqué au Sous-comité qu'Abdur Rahman Khan a fait venir 6 000 Durrani du district de Kandahar et 4 000 personnes de la tribu des Ghilzay pour qu'ils se réinstallent sur les terres et dans les maisons des Hazara. Ce qui n'a pas été volé — champs, villages — a été détruit. SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1350 (Mohd Rajabi, à titre personnel).

17 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).

18 *Ibid.*



Mohd Rajabi a cité des relevés d'époque selon lesquels quelque 9 000 femmes auraient été vendues dans la seule ville de Kaboul<sup>19</sup>. Comme l'a rappelé Melissa Kerr Chiovenda, viols et mariages forcés étaient le sort de beaucoup des femmes hazaras considérées comme butin de guerre et réduites en esclavage; cette réalité est toutefois largement passée sous silence, pour des raisons culturelles<sup>20</sup>.

## La persécution des Hazaras, un génocide

Le Sous-comité a entendu des témoignages importants selon lesquels la persécution des Hazaras constituait un génocide. Niamatullah Ibrahimy a évoqué les éléments constitutifs du génocide, tels qu'ils sont énoncés dans la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* (Convention sur le génocide), et notamment l'article II de ce texte, qui porte que les actes génocidaires sont commis dans « l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux<sup>21</sup> ». Sur le plan de son intensité et de son envergure, la persécution des Hazaras de 1891 à 1893 se comparerait selon ce témoin au génocide des Arméniens pendant la Première Guerre mondiale, cet exemple illustrant qu'il peut y avoir génocide sans que le groupe visé soit entièrement exterminé. Pour les témoins, les Hazaras forment un groupe ethnique, puisqu'ils présentent un « phénotype d'Asie centrale<sup>22</sup> », et la plupart constituent de plus un groupe religieux distinct; leur prise en cible de 1891 à 1893 répond donc aux critères de l'article II<sup>23</sup>.

L'intention de détruire les Hazaras trouve une preuve explicite, selon les témoins, dans la fatwa de djihad déclarée à leur encontre. Cette guerre a par ailleurs été caractérisée par le recours à des invectives déshumanisantes, le ciblage fondé sur la race et la religion, et la participation active de « l'ensemble de la société » qui prêtait main-forte à l'armée<sup>24</sup>. Le tout révèle, selon Melissa Kerr Chiovenda, une intention de destruction dont

---

19 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1350 (Mohd Rajabi, à titre personnel). Le commerce d'esclaves a d'ailleurs continué pendant le règne non seulement du fils d'Abdur Rahman Khan, Habibullah Khan, mais aussi de son petit-fils, Ghazi Amanullah Khan, l'esclavage n'ayant été aboli en Afghanistan qu'en 1924. SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

20 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1435 (Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe).

21 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1140 (Niamatullah Ibrahimy, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University); Assemblée générale des Nations Unies, *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, 9 décembre 1948, Art. II.

22 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1105 (Niamatullah Ibrahimy, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

23 Niamatullah Ibrahimy, Melissa Chiovenda et William Maley, *Le génocide des Hazaras en Afghanistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023; SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe).

24 *Ibid.*



l'intensité n'a pas de parallèle dans les autres guerres et campagnes menées à cette époque en Afghanistan<sup>25</sup>.

L'article II de la Convention sur le génocide définit la forme que peuvent prendre les actes génocidaires. À ce sujet, les témoins ont soutenu que, outre le meurtre d'environ 62 % de la population hazara, d'autres éléments de la persécution menée par l'émir semblent correspondre aux actes interdits par la Convention sur le génocide.

Melissa Kerr Chioventa a évoqué en particulier la création de conditions de vie devant entraîner la destruction physique d'un groupe. Selon elle, la confiscation des terres hazaras, les déplacements forcés et la réduction en esclavage sont des exemples de conditions répondant à cette définition. On doit y ajouter, selon la professeure, la lourdeur accablante des impôts, une condition moins apparente mais qui aurait été voulue par l'État pour empêcher la survie des Hazaras. Enfin, les mariages forcés et le viol des femmes peuvent être vus comme des moyens d'empêcher la naissance d'enfants hazaras et ainsi d'accélérer la destruction du groupe<sup>26</sup>.

Pour les témoins, la persécution de masse de 1891 à 1893 occupe une place prépondérante dans l'histoire des souffrances collectives des Hazaras, cette crise ayant déclenché une période de persécution qui durerait plus d'un siècle<sup>27</sup>. Ibrahim Mohebi a précisé que les événements, en plus d'expliquer la vulnérabilité actuelle des Hazaras, exposent ceux-ci au risque de génocide même aujourd'hui. En effet, les Hazaras continuent d'être vus comme des « infidèles » et des citoyens de seconde zone en Afghanistan<sup>28</sup>.

Le Sous-comité reconnaît qu'il faut honorer les victimes de toutes les atrocités de masse et de tous les génocides, démarche cruciale pour les prévenir à l'avenir. Par ailleurs, des témoins ont déclaré que les Hazaras d'aujourd'hui continuent, comme collectivité, de se ressentir des répercussions de la persécution qui a fait rage de 1891 à 1893. La reconnaissance des atrocités du passé, telle que la proclamation du 25 septembre comme étant la journée du souvenir des massacres Hazaras, peut contribuer à la guérison et à des changements positifs pour l'avenir.

---

25 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1405 (Melissa Kerr Chioventa, professeure adjointe).

26 *Ibid.* Voir aussi Niamatullah Ibrahim, Melissa Chioventa et William Maley, *Le génocide des Hazaras en Afghanistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023.

27 *Ibid.*

28 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1430 (Ibrahim Mohebi, président, Canadian Hazara Humanitarian Services).

Comme l'a dit M. Mohebi :

La reconnaissance du génocide des Hazaras de 1891–1893 ne fera pas revivre ceux qui ont été brutalement massacrés, mais elle contribuera à changer les opinions et les croyances sociales et psychologiques à l'égard des Hazaras. La reconnaissance du génocide hazara ne guérira pas les blessures de nos grands-parents, mais elle permettra à nos petits-enfants de se sentir valorisés et de vivre dans la dignité<sup>29</sup>.

## Le retour des talibans, de 2021 à aujourd'hui

Comme indiqué ci-dessus, de l'époque d'Abdur Rahman Khan jusqu'au retour des talibans en 2021, les Hazaras ont connu la persécution, entrecoupée de brèves périodes de stabilité relative. Pendant ces périodes de calme, les Hazaras ont participé aux processus démocratiques de l'Afghanistan, les femmes assumant notamment des rôles cruciaux dans la société<sup>30</sup>. Toutefois, ils ont aussi souvent connu des violences, telles que le massacre de milliers de Hazaras à Mazâr-e-Charîf en 1998 et la destruction des antiques statues de bouddhas de Bâmiyân en mars 2001<sup>31</sup>. Le Sous-comité reconnaît les persécutions infligées aux Hazaras par les talibans, l'État islamique au Khorassan (EI-K) et d'autres groupes extrémistes avant le retour au pouvoir des talibans en 2021. Cependant, comme les attaques contre ce peuple continuent en Afghanistan à ce jour, le Sous-comité souhaite consacrer le reste du présent rapport aux événements les plus récents et aux solutions suggérées par les témoins qui pourraient améliorer la situation.

Outre que leur sécurité est encore plus menacée maintenant que les talibans ont repris le pouvoir, les Hazaras sont systématiquement chassés des places qu'ils occupaient au sein des structures gouvernementales. Les progrès accomplis au profit des filles et des femmes depuis l'intervention internationale de 2001 ont été perdus, et les Hazaras risquent à nouveau le déplacement forcé. On craint le retour d'une conjoncture comme celle des persécutions d'Abdur Rahman Khan de 1891 à 1893. Tahir Shaaran a évoqué comme suit la gravité de la situation :

[A]vec le retour au pouvoir des talibans, les Hazaras sont maintenant la cible d'attaques de plus en plus importantes, de déplacements forcés, d'exécutions sommaires et

---

29 *Ibid.*

30 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1205 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group); Niamatullah Ibrahim, « *L'Amérique ne peut pas fermer les yeux sur le génocide des Hazaras* », *The National Interest*, document de référence présenté au SDIR, 23 octobre 2022. Les Hazaras sont favorables à l'éducation des filles et aux droits de la personne, et leur appui aux initiatives de paix ne s'est pas démenti depuis l'intervention internationale de 2001.

31 Niamatullah Ibrahim, Melissa Chiovenda et William Maley, *Le génocide des Hazaras en Afghanistan*, mémoire présenté au SDIR, 2023.



d'atrocités à grande échelle, ce qui constitue un génocide systématique caractérisé par des déplacements délibérés et des meurtres. [...] [D]es centaines de Hazaras ont été tués et des milliers ont été déplacés, et le nombre d'employés hazaras au sein du gouvernement a considérablement diminué. Puisque l'aide internationale a été détournée de la région, le nombre de Hazaras qui occupent un emploi dans les organisations internationales a diminué<sup>32</sup>.

## Menaces à la sécurité

Pour Ali Karimi l'Afghanistan est aujourd'hui une zone de non-droit où les talibans exercent un régime de terreur<sup>33</sup>. Les témoins ont porté à l'attention du Sous-comité de nombreux incidents ayant ciblé les Hazaras depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, dont les suivants :

- En juillet 2021, après la prise du district de Malistan, dans la province de Ghazni, les talibans ont massacré neuf Hazaras du village de Mundarakht. Six ont été abattus, et les autres, torturés à mort. Selon Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale, ces villageois étaient retournés à Mundarakht chercher de la nourriture pour leur famille. C'est alors qu'ils ont été capturés et torturés à mort, ou alors abattus par des talibans en embuscade aux postes de contrôle<sup>34</sup>.
- En août 2021, les talibans ont exécuté 13 Hazaras du district de Malistan, dans la province de Ghazni, après leur avoir donné l'ordre de se rendre. Du nombre, 11 étaient d'anciens membres des forces de sécurité, et deux, des civils qui n'avaient jamais travaillé pour les forces de sécurité — une des victimes était une adolescente de 17 ans. Sur les 11 anciens soldats, neuf ont été abattus alors qu'ils s'étaient rendus<sup>35</sup>.
- Le 30 septembre 2022, un attentat suicide dans un centre éducatif à Kaaj a fait 53 morts — dont 35 filles et jeunes femmes — parmi les étudiants, et 110 blessés. Cette attaque a eu lieu dans un quartier hazara, au

---

32 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).

33 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

34 SDIR, *Témoignages*, 24 octobre 2023, 1215 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale).

35 *Ibid.*

moment où les étudiants se préparaient par une simulation à l'examen d'admission à l'université. Aucun groupe n'a revendiqué le massacre<sup>36</sup>.

- Le 13 octobre 2023, une bombe a explosé à la mosquée Imam Zaman de Pol-e Khomri, à Baghlan, un lieu de culte fréquenté par les Hazaras. L'attaque, qui selon la Terrorism Victims Protection Organization aurait été revendiquée par l'EI-K, a fait 20 morts et 74 blessés<sup>37</sup>.
- Le 26 octobre 2023, un engin explosif improvisé a fait explosion au club de boxe Mellat, dans un quartier de Kaboul habité par des Hazaras chiites. L'attaque, qui n'a pas été revendiquée, a fait 4 morts et 11 blessés<sup>38</sup>.

Selon Zaman Sultani, Amnistie internationale ne manque pas de faire rapport des attaques meurtrières subies par les Hazaras depuis le retour au pouvoir des talibans, mais « [i] est presque impossible » de recueillir et de vérifier les renseignements sur les atrocités qui se produisent en Afghanistan, surtout dans les régions rurales et autres régions où vivent les Hazaras<sup>39</sup>. Tahir Shaaran a lui aussi mentionné la difficulté que pose la collecte d'information sur les droits de la personne en Afghanistan : « [I] n'est pas facile d'avoir un accès direct sur le terrain<sup>40</sup>. » Ce témoin a expliqué que, parmi les nombreuses personnes à qui il s'adresse pour recueillir des renseignements exacts, beaucoup craindraient pour leur vie si elles parlaient ou envoyaient ne serait-ce qu'un message texte.

---

36 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1210 (Soomaya Javadi, à titre personnel); Niamatullah Ibrahim, « [L'Amérique ne peut pas fermer les yeux sur le génocide des Hazaras](#) », *The National Interest*, document de référence présenté au SDIR, 23 octobre 2022; SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group); SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1215 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale); SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1415 (Mohd Rajabi, à titre personnel).

37 Terrorism Victims Protection Organization, *Rapport sur l'attentat terroriste perpétré contre la communauté chiite hazara à la mosquée Imam Zaman de la province de Baghlan, le 13 octobre 2023*, document de référence présenté au SDIR, 1<sup>er</sup> novembre 2023.

38 Terrorism Victims Protection Organization, *Rapport sur l'attentat terroriste perpétré contre la communauté hazara au centre sportif de Mellat, dans l'ouest de Kaboul, le 26 octobre 2023*, document de référence présenté au SDIR, 1<sup>er</sup> novembre 2023.

39 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1235 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale).

40 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1155 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).



## Les femmes et les filles hazaras

Les idées progressistes des Hazaras les exposent à la persécution en Afghanistan, surtout dans le cas des femmes et des filles<sup>41</sup>. Ali Karimi a souligné que les Hazaras prônent l'égalité des sexes et l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi. Selon lui, plus de filles vont à l'école secondaire dans un seul district de la province de Ghazni que dans toute la province de Helmand, à prédominance pachtoune. Les groupes extrémistes prendraient en mire les Hazaras en raison de ce progressisme, ce qui expliquerait les fréquentes attaques contre les établissements d'enseignement<sup>42</sup>.

Pour Shamim Ahmadi, le retour au pouvoir des talibans est des plus inquiétant, compte tenu notamment des vulnérabilités des femmes et des filles hazaras. Selon ce témoin, les filles hazaras, comme beaucoup d'autres filles dans le pays, sont en ce moment confinées chez elles. S'il est particulièrement dangereux pour elles c'est parce que, selon le témoin, les traits de leur visage, leurs vêtements et leur comportement les exposent au risque d'enlèvement et d'agression<sup>43</sup>. Mme Ahmadi a dit au Sous-comité que, lors du retour au pouvoir des talibans en 2021, de nombreuses femmes et filles, avec leurs familles, ont tenté de fuir au Pakistan. Les talibans ont toutefois expressément empêché les femmes hazaras de franchir les frontières. Mêmes camouflées dans une burka, elles étaient reconnues au visage de leurs enfants.

Shabnam Salehi a signalé que l'apartheid des sexes est maintenant omniprésent en Afghanistan et qu'il est particulièrement délétère pour les femmes et les filles déjà marginalisées par ailleurs<sup>44</sup>.

Le Sous-comité a été particulièrement ému par le témoignage de Soomaya Javadi, une activiste hazara qui a fui au Canada après la chute de Kaboul en 2021. Elle a parlé de son désarroi lors du retour des talibans :

Le 15 août 2021, à 18 heures, je me suis rendu compte que l'Afghanistan était tombé aux mains des talibans. J'étais une Hazara chiite instruite. J'appartenais à l'ethnie, au genre et à la religion les plus détestés par les talibans. Les gens comme moi qui sont encore en Afghanistan — s'ils ne sont pas déjà morts — sont maintenant totalement exclus de tous les aspects de la vie à l'extérieur du foyer. J'avais déjà été victime de

---

41 Niamatullah Ibrahim, « [L'Amérique ne peut pas fermer les yeux sur le génocide des Hazaras](#) », *The National Interest*, document de référence présenté au SDIR, 23 octobre 2022.

42 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1450 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

43 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1445 (Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services).

44 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1150 (Shabnam Salehi, chercheuse et chargée de cours invitée, Université d'Ottawa).

discrimination fondée sur le genre et de discrimination raciale à l'université et au travail. Je connaissais l'histoire, et je savais ce qui s'en venait<sup>45</sup>.

## Impact sur les institutions

Zaman Sultani a signalé que, depuis le retour au pouvoir des talibans, les Hazaras sont de plus en plus exclus des structures décisionnelles et représentatives. Ainsi, les fonctionnaires hazaras sont systématiquement démis dans les provinces à forte population hazara, et aucun Hazara ne figure au cabinet des talibans<sup>46</sup>.

La marginalisation des chiites et des Hazaras que poursuivent les talibans passe notamment par les institutions scolaires et judiciaires. Ainsi, la jurisprudence chiite est exclue des programmes universitaires dans des régions comme Bâmiyân, où les chiites hazaras sont pourtant majoritaires<sup>47</sup>. Selon Niamatullah Ibrahim, les talibans ont licencié les juges chiites partout en Afghanistan, ce qui est lourd de conséquence puisque les tribunaux sous la coupe des talibans entérinent souvent les confiscations (comme nous le verrons ci-dessous) et les violences infligées aux Hazaras<sup>48</sup>.

## Expulsions et déplacements forcés

Selon les témoignages entendus, les Hazaras font l'objet d'expulsions et de déplacements forcés depuis le retour au pouvoir des talibans. Ainsi, d'après Niamatullah Ibrahim, des Hazaras ont dû quitter leur territoire ancestral dans diverses provinces afghanes<sup>49</sup>.

De même, Tahir Shaaran a déclaré que des milliers de Hazaras ont été déplacés en raison de conflits annuels entre les Kuchis, un peuple nomade afghan, et les Hazaras. Les Kuchis invoquent de faux documents pour confisquer les terres des Hazaras au Hazarajat<sup>50</sup>. Dans un mémoire, le World Hazara Council a expliqué que les deux groupes s'affrontent au retour de l'été chaque année : le conflit remonte à 1894, année où Abdur Rahman Khan a attribué par décret des terres du Hazarajat aux clans kuchis qui l'avaient aidé à

---

45 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1210 (Soomaya Javadi, à titre personnel).

46 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1215 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale).

47 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1125 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

48 *Ibid.*

49 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1105 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University)

50 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).



mater la résistance hazara<sup>51</sup>. Tahir Shaaran a ajouté que les talibans imposent divers impôts aux Hazaras qui vivent à la campagne, ce qui, en effet, les force à s'en aller<sup>52</sup>.

Zaman Sultani a cité un rapport de Human Rights Watch selon lequel, pendant le seul mois de septembre 2021, 2 800 Hazaras ont été expulsés de leur foyer, dans 15 villages des provinces de Deykandi et d'Orozgan<sup>53</sup>.

### Accès à l'aide étrangère

S'ils ont dit leur reconnaissance pour l'aide étrangère accordée à l'Afghanistan, les témoins ont toutefois signalé que l'aide internationale au pays est détournée par les talibans et ne se rend pas jusqu'aux Hazaras. La situation s'explique à la fois par les pressions que les talibans exercent sur place, et par les négociations qu'ils mènent avec les organismes internationaux<sup>54</sup>. Tahir Shaaran a donné l'exemple d'un cas où les talibans ont exigé que des fonds attribués aux 10 districts de Bâmiyân soient en fait acheminés dans une autre province, sans quoi l'aide serait bloquée. Souvent, les talibans permettent qu'une petite partie de l'aide se rende jusqu'aux Hazaras à condition que le reste soit détourné vers d'autres régions<sup>55</sup>. Soomaya Javadi a ajouté que les organismes humanitaires dépendent souvent des talibans pour la distribution de l'aide, ce qui ajoute au problème<sup>56</sup>.

La marginalisation des Hazaras au gouvernement et sur la scène politique exacerbe encore la situation. Soomaya Javadi a fait remarquer que, comme les Hazaras n'occupent aucun poste important au gouvernement, leur capacité de tisser des liens avec les organismes étrangers est limitée, ce qui contribue à leur isolement et complique l'accès à l'aide<sup>57</sup>. Tahir Shaaran a ajouté que, depuis le retour des talibans, on trouve moins d'employés hazaras au sein des organismes internationaux<sup>58</sup>.

---

51 World Hazara Council, *Analyse de la situation des droits de la personne des membres de l'ethnie hazara en Afghanistan et au Pakistan*, mémoire présenté au SDIR, p. 2.

52 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).

53 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1215 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale).

54 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1155 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).

55 *Ibid.*

56 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1250 (Soomaya Javadi, à titre personnel).

57 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1245 (Soomaya Javadi, à titre personnel).

58 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1115 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).



## Persistance du risque d'atrocités de masse

Niamatullah Ibrahimy a dit observer dans ce qui précède une résurgence des formes qu'a prise la persécution à l'époque d'Abdul Rahman : attaques systématiques des lieux de culte, d'enseignement et de soins médicaux, attentats contre des notables issus du milieu culturel ou religieux, marginalisation et persécution politique généralisées, et expulsion des territoires ancestraux. Prenant acte de cet état de fait, le témoin a voulu donner l'avertissement suivant :

Voilà qui nous amène à conclure, je pense, que les Hazaras n'ont pas seulement été les victimes d'un génocide très bien étayé en Afghanistan dans le passé. Ils risquent actuellement de subir encore un génocide et des atrocités sous le régime taliban. Les talibans, et aussi d'autres groupes, comme l'État islamique de la province du Khorasan, commettent une série d'actes de violence et d'atrocités à grande échelle qui ciblent expressément les Hazaras. Ils indiquent d'ailleurs leur intention d'éradiquer en totalité ou en partie les Hazaras en tant que groupe ethnique et religieux d'Afghanistan<sup>59</sup>.

Selon Niamatullah Ibrahimy, les incidents que ne cessent de subir les Hazaras, notamment les attaques contre les maternités, les lieux d'enseignement et surtout les jeunes filles, sont autant d'expressions d'une volonté génocidaire. Tous ces faits prouveraient amplement l'existence et la persistance d'une intention de détruire le peuple hazara, au moins en partie<sup>60</sup>.

Shamim Ahmadi a signalé que, même lorsque le gouvernement précédent était encore en place avec l'appui de la communauté internationale, les Hazaras étaient souvent pris en cible lorsqu'ils se déplaçaient d'une ville à une autre. Maintenant que les talibans sont au pouvoir, « nous risquons davantage d'être victimes d'un autre génocide<sup>61</sup> ». Selon ce témoin, les talibans semblent pour l'instant retenir leurs coups contre les Hazaras, peut-être parce qu'ils attendent d'être reconnus comme gouvernement officiel par la communauté internationale, mais « s'ils sont reconnus, ils commenceront à s'en prendre aux Hazaras<sup>62</sup> ».

---

59 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1110 (Niamatullah Ibrahimy, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

60 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1140 (Niamatullah Ibrahimy, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

61 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1430 (Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services).

62 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1445 (Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services).



## PARTIE III : LES SOLUTIONS

En plus de dresser un portrait des épreuves vécues par les Hazaras, les témoins se sont prononcés sur ce que pourrait faire la communauté internationale pour leur venir en aide. Dans leurs recommandations, ils ont beaucoup insisté sur la nécessité urgente de sensibiliser davantage les pays du monde à la situation des Hazaras. Ils ont aussi proposé des stratégies touchant à l'accueil des réfugiés et ont appelé à une meilleure surveillance de la réalité sur le terrain.

### Reconnaissance de la persécution

Déplorant le « silence systématique » qui enveloppe la persécution des Hazaras, Ali Karim a dit ce qui suit :

Malgré toutes leurs souffrances, l'État afghan et la population afghane reconnaissent rarement ce qu'ont enduré les Hazaras. Dans les manuels scolaires et autres instruments de diffusion des récits officiels, les Hazaras sont soit absents, soit mal représentés<sup>63</sup>.

De même, Shamim Ahmadi a avancé que les médias internationaux ont souvent, au fil des années, donné une idée inexacte des attaques que subissaient les Hazaras, notamment quant au nombre de victimes<sup>64</sup>.

En conséquence, les témoins ont insisté sur l'importance de sensibiliser le monde entier à la situation des Hazaras, de la même manière qu'ils veulent aussi lui faire prendre conscience des persécutions subies à l'époque d'Abdur Rahman Khan. Pour Niamatullah Ibrahim, la reconnaissance des épreuves vécues par les Hazaras serait un premier pas essentiel qui aiderait à empêcher de nouvelles atrocités, surtout s'il menait à la prise d'autres mesures par le Canada et les autres acteurs internationaux<sup>65</sup>.

---

63 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1410 (Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary).

64 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1435 (Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement, Canadian Hazara Humanitarian Services).

65 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1200 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

Selon certains témoins, le génocide lancé par Abdur Rahman Khan a déjà repris ou continue sous les talibans et l'EI-K<sup>66</sup>. Pour d'autres, la persécution qui marque l'histoire des Hazaras, combinée au pouvoir qu'exercent aujourd'hui les talibans en Afghanistan, crée un risque de génocide imminent<sup>67</sup>. Quoi qu'il en soit, le Sous-comité reconnaît qu'il est urgent d'attirer l'attention sur l'enjeu de la plus grande importance que représente la persécution actuelle des Hazaras.

## Améliorer la réinstallation

Selon les témoins, parce que leur situation est mal comprise, les Hazaras sont souvent dans l'impossibilité de quitter l'Afghanistan et de demander le statut de réfugié. Ainsi, Niamatullah Ibrahim a fait valoir que les Hazaras, alors que leur niveau de risque est le plus élevé, sont le groupe le moins bien représenté parmi les réfugiés afghans accueillis ces deux dernières années. Ce témoin a insisté sur l'importance d'évaluer adéquatement les menaces pendant le processus de reconnaissance du statut de réfugié; il a rappelé que certaines caractéristiques, comme le sexe, l'ethnicité et « des points de vue progressistes », rendent les Hazaras particulièrement vulnérables en Afghanistan. Il a donné comme exemple la situation particulièrement difficile des femmes hazara qui ont travaillé dans les forces de sécurité<sup>68</sup>. Melissa Kerr Chioyenda a abondé dans le même sens :

Il y a une méconnaissance presque totale de la situation de vulnérabilité particulière dans laquelle se trouvent de nombreuses catégories de gens en Afghanistan. Tout le monde sait que les femmes sont en situation de vulnérabilité, mais notre compréhension de l'état des lieux ne va pas vraiment plus loin. Je pense que le problème des Hazaras en tant que minorité ethnique et religieuse est de la plus haute importance<sup>69</sup>.

---

66 Par exemple, Gregory Stanton a affirmé que les Hazaras d'Afghanistan vivent « un lent et continué génocide ». SDIR, *Témoignages*, 24 octobre 2023, 1220 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch). Pour Zaman Sultani, « [s]ur le plan institutionnel, les opinions peuvent différer, mais personnellement, je suis d'avis que les Hazaras ont subi au vu et au su de tous une attaque génocidaire, et que cela se poursuit aujourd'hui ». SDIR, *Témoignages*, 24 octobre 2023, 1300 (Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud, Amnistie internationale).

67 Voir par exemple Mohd Rajabi : « [Il faut] que le Canada reconnaisse le génocide des Hazaras qui est survenu dans le passé, le fait qu'une menace imminente pèse toujours sur les Hazaras et la possibilité que ce génocide se reproduise, et je dirais que le Canada a le devoir de le faire. » SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1520 (Mohd Rajabi, à titre personnel).

68 SDIR, *Témoignages*, 17 octobre 2023, 1205 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University, à titre personnel).

69 SDIR, *Témoignages*, 16 juin 2023, 1510 (Melissa Kerr Chioyenda, professeure adjointe).



Pour Gregory Stanton, le problème n'en est pas un de compréhension mais de parti pris. Selon lui, les représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Afghanistan semblent favoriser les musulmans sunnites, ce qui explique que les pays qui utilisent le système de reconnaissance des réfugiés des Nations Unies accueillent peu de Hazaras. Le témoin a ajouté que les talibans font pression sur la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) pour qu'elle embauche principalement des pachtounes, qui sont pour la plupart sunnites. La composition et les activités de la MANUA seraient donc entachées par la discrimination religieuse qui règne en Afghanistan<sup>70</sup>.

Selon Niamatullah Ibrahim, le Canada pourrait apporter une aide cruciale aux Hazaras qui sont en danger en Afghanistan, surtout dans le contexte de la sévérité qu'ont affichée récemment les gouvernements de l'Iran et du Pakistan à l'endroit des réfugiés<sup>71</sup>. Gregory Stanton s'est dit du même avis et a appelé tous les pays à prioriser les réfugiés hazaras<sup>72</sup>.

Melissa Kerr Chiovenda a demandé que des mesures d'immigration spéciales, semblables à celles qui s'appliquent aux Ukrainiens qui fuient la guerre d'agression menée par Vladimir Poutine, soient adoptées pour d'autres régions du monde aux prises avec une crise humanitaire. Selon elle, la réaction de la communauté internationale à la guerre en Ukraine et l'accueil qu'elle a fait aux réfugiés de ce pays sont un modèle qui devrait être appliqué à tous les conflits et à tous les peuples qui affichent des vulnérabilités ou risquent la persécution ou le génocide. Pour le témoin, l'adoption de mesures d'immigration spéciales manifesterait une prise en compte de la vulnérabilité particulière des Hazaras en Afghanistan et au Pakistan et apporterait à ceux-ci une protection dont ils ont grand besoin :

Je pense que cela pourrait nous ramener à admettre la nécessité non seulement de reconnaître les Hazaras comme peuple ayant besoin de protection lorsqu'il s'agit de demander le statut de réfugié ou l'asile, mais aussi de reconnaître le génocide. Je pense que cela serait incroyablement important<sup>73</sup>.

Selon Gregory Stanton, l'accueil de réfugiés, en plus de constituer une aide immédiate individuelle, permet de renforcer les diasporas qui luttent contre les régimes oppressifs.

---

70 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1250 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).

71 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1205 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

72 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1225 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).

73 SDIR, [Témoignages](#), 16 juin 2023, 1510 (Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe).

Le témoin a donc appelé le Canada à faciliter la réinstallation temporaire ou permanente des Hazaras comme moyen d'aider à améliorer la situation sur place, en Afghanistan<sup>74</sup>.

## Surveillance et enquête

On a vu ci-dessus les difficultés que pose pour Amnistie internationale l'établissement de faits précis sur la persécution des Hazaras depuis le retour au pouvoir des talibans, ainsi que les craintes pour leur vie qui empêchent les contacts de Tahir Shaaran de parler<sup>75</sup>. Compte tenu de ces obstacles, les témoins ont recommandé que l'étude de la persécution des Hazaras soit confiée à des mécanismes internationaux. Gregory Stanton et Niamatullah Ibrahim ont évoqué la possibilité que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies charge une mission d'étude indépendante de faire enquête sur les attaques subies par la collectivité hazara<sup>76</sup>. Les témoins ont aussi réclamé que la Cour pénale internationale incorpore les actes commis contre les Hazaras de l'Afghanistan à son enquête actuelle sur la situation dans ce pays<sup>77</sup>. Tahir Shaaran a aussi avancé que le Canada pourrait créer « un bureau spécial pour les droits de la personne des Hazaras » et ainsi soutenir activement la surveillance étroite des atteintes aux droits de cette population<sup>78</sup>.

## CONCLUSION

L'histoire des Hazaras est synonyme d'endurance stoïque et d'espérance — une espérance qui leur permet de surmonter la persécution et de reconstruire leur vie, malgré les épreuves qui ne cessent de se présenter. Les Hazaras sont aussi un peuple qui mérite d'être entendu et de recevoir sur la scène internationale la reconnaissance et le soutien dont il a besoin. Le Sous-comité a écouté attentivement les témoins et les preuves qu'ils ont données de la persécution subie par les Hazaras à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les témoignages entendus ont bien mis en lumière que le génocide de 1891–1893 est encore lourd de conséquences pour les Hazaras d'aujourd'hui et que le silence qui

---

74 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1225 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch).

75 Voir la section ci-dessus intitulée *Menaces pour la sécurité*.

76 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1225 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch); SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1150 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University).

77 SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1225 (Gregory Stanton, président, Genocide Watch); SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1150 (Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University); SDIR, [Témoignages](#), 24 octobre 2023, 1210 (Soomaya Javadi, à titre personnel).

78 SDIR, [Témoignages](#), 17 octobre 2023, 1155 (Tahir Shaaran, Canadian Hazara Advocacy Group).



l'enveloppe fait le jeu des persécuteurs actuels de ce peuple. Les menaces constantes que représentent les talibans, l'EI-K et les autres groupes terroristes ont également été dépeintes. Malgré tout, les Hazaras persévèrent, même quand les attaques vont jusqu'à frapper leurs écoles, leurs clubs sportifs, leurs lieux de culte et leurs hôpitaux.

Le Sous-comité reconnaît que les Hazaras ont subi des atrocités de masse sous Abdur Rahman Khan de 1891 à 1893. Il reconnaît aussi la persécution que ce peuple connaît aujourd'hui. En conséquence, ce rapport vise non seulement à reconnaître leurs souffrances passées, mais aussi à contribuer à protéger leur avenir en faisant du 25 septembre de chaque année le jour du souvenir du massacre des Hazaras de 1891 à 1893. Le Sous-comité veut une fois de plus dire sa plus profonde gratitude aux témoins qui ont contribué à son étude, et il appelle de ses vœux un avenir où les Hazaras d'Afghanistan pourront vivre sans craindre la persécution.

## ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>À titre personnel</b> Ali Karimi, professeur adjoint, University of Calgary Melissa Kerr Chiovenda, professeure adjointe Mohd Rajabi	2023/06/16	33
<b>Canadian Hazara Humanitarian Services</b> Shamim Ahmadi, gestionnaire du règlement Ibrahim Mohebi, président	2023/06/16	33
<b>À titre personnel</b> Niamatullah Ibrahim, maître de conférences, Relations internationales, La Trobe University Shabnam Salehi, chercheuse et chargée de cours invitée, Université d'Ottawa	2023/10/17	35
<b>Canadian Hazara Advocacy Group</b> Tahir Shaaran	2023/10/17	35
<b>À titre personnel</b> Soomaya Javadi	2023/10/24	36
<b>Amnistie internationale</b> Zaman Sultani, chercheur en Asie du Sud	2023/10/24	36
<b>Genocide Watch</b> Gregory H. Stanton, président	2023/10/24	36





## **ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES**

---

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

**Canadian Hazara Advocacy Group**

**Ibrahimi, Niamatullah**

**Kerr Chiovenda, Melissa**

**Maley, William**

**World Hazara Council**



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire du *procès-verbal* pertinent du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international ([réunion n° 116](#)) est déposé et un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents du Sous-comité des droits internationaux de la personne ([réunions n°s 33, 35, 36, 43, 46 à 49 et 54](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Ali Ehsassi

